



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture d'Ambert

COMPTE-RENDU

**Commission de suivi de site de l'usine EuroApi de Vertolaye (CSS)
Mardi 20 juin 2023 – 14 h 30 – Mairie de Vertolaye**

Participants :

Cf : feuille d'émargement in fine

Madame la Sous-préfète ouvre la réunion et rappelle l'ordre du jour :

- bilan de l'exploitant,
- travaux de remédiation des sols,
- présentation de l'action de la DREAL,
- avancement de la campagne de renforcement du bâti vis-à-vis du risque toxique,
- questions diverses.

M. Laubé présente le bilan et les perspectives d'EuroApi (cf. document projeté).

EuroApi a été créée en mai 2022 et a pour volonté de développer son marché dans le domaine des principes actifs. Les résultats sont globalement positifs après un an de fonctionnement.

À ce jour, Sanofi représente 50 % du marché client. L'ambition est d'étoffer et pluraliser le marché pour ne pas dépendre exclusivement d'un seul client.

Aujourd'hui, le niveau d'activités est perfectible, donc il y a la recherche de nouveaux clients. Des partenariats sont tissés avec des sociétés internationales (start-up) qui veulent développer leurs molécules et qui veulent passer en phase d'industrialisation ; il s'agit là d'une activité complètement nouvelle.

Un autre projet en développement est de chercher à refabriquer en Europe des molécules qui avaient « migré » en Asie notamment ; c'est un véritable levier de croissance pour l'entreprise.

La RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) est un enjeu pour EuroApi. Cela concerne le volet environnemental (réduction de l'empreinte carbone...) mais pas uniquement ; il y a également un volet qui vise à mieux s'insérer dans le tissu local, être un partenaire de l'activité industrielle dans le bassin, être un véritable acteur de développement du territoire...

Les effectifs du site se composent d'environ 700 personnes à ce jour (77 % hommes – 23 % femmes).

L'activité de base est la production de principes actifs pharmaceutiques. L'une des spécificités du site de Vertolaye est la micronisation ; c'est un aspect important pour développer de nouveaux marchés et trouver de nouveaux clients et partenaires.

Le premier souci du groupe est la sécurité, tant des personnels que des habitants autour.

EuroApi à Vertolaye c'est :

- un classement Seveso seuil haut,
- une certification ISO 14001.

Les résultats en termes de sécurité sur les 12 mois (2022/2023) sont acceptables mais ne satisfont pas les dirigeants, car il y a eu des résultats meilleurs auparavant mais surtout il y a eu des accidents qui, avec un bon respect des règles, seraient facilement évitables.

Les accidents sont essentiellement liés à des activités de manutention ou de transport et pas en lien avec la chimie ; ce sont des accidents du quotidien, plutôt bénins et qui n'ont pas de lien avec le cœur d'activité du groupe.

Beaucoup de choses (journée de formation, commission de sécurité...) ont été faites pour limiter ces accidents mais les cadres sont assez démunis face à ces ceux-ci car cela relève le plus souvent du bon sens et de comportements individuels.

Les principaux changements depuis la dernière CSS sont :

- la dépollution des sols des parcelles Pré de l'Âne (Marat) et Pompiers (Bertignat) ; les terres ont été complètement dépolluées à ce jour,
- la poursuite du programme de dépollution des eaux souterraines du site (pour information, depuis 2017, le niveau de pollution des sols a été divisé de 3/4),
- la mise en service d'un nouveau groupe froid de technologie plus moderne et plus efficace qui permet d'économiser 300 000 m³ d'eau/an,
- la démolition du bâtiment 210 et dépollution de la parcelle,
- la poursuite du plan d'action « Étude de danger »
- ...

L'investissement HSSE est de 23,8 M € en 2023 (17,5 M € € en 2022) donc de gros moyens financiers sont octroyés chaque année pour la sécurité du site et la protection de son environnement.

Les principaux projets sont :

- le programme de régénération des sols,
- la mise en place de panneaux photovoltaïques à différents endroits du site,
- la mise en place d'un nouveau sécheur,
- l'étude en vue de la construction d'un nouveau bâtiment Recherche & Développement sur une parcelle au Nord du site,
- le remplacement de trois citernes,
- la construction d'un nouveau bâtiment de production d'hormones ; celui-ci aurait dû être installé à la place du 210 mais le projet a été suspendu en décembre 2022 pour des raisons contractuelles avec le client.

Il y a beaucoup de nouveaux projets permettant de développer l'activité et de pérenniser l'implication du groupe dans la politique RSE.

L'événement marquant de cette année 2022/2023 a été le déclenchement du POI en février 2023.

Cela a été un événement de grande intensité mais qui n'a eu aucun impact humain, intérieur ou extérieur.

Les constats négatifs sont :

- certains agents ont été démunis face à la situation par méconnaissance des consignes de site,
- une capacité de communication pas toujours efficace,
- un manque de pompiers sur site au vu de l'heure.

Les éléments favorables ont été :

- la météo,
- la disponibilité des équipements,

- l'implication des acteurs,
- la sérénité dans la conduite des opérations.

Les retours d'expériences ont amené des changements et la mise en place de certains outils :

- la création d'un PC qui n'existait pas jusqu'à cet événement,
- la création d'un outil de gestion de crise.

La cause première de l'incident est la présence de toluène dans le réacteur. Toute une série de mesures organisationnelles et techniques ont été mises en place dès lors pour éviter un nouvel incident de ce type.

Les activités existantes de prévention des accidents sont les suivantes :

- audits internes,
- formations (à la sécurité notamment),
- plans de prévention annuels ou spécifiques,
- visites managériales de sécurité,
- audits chantier et locaux.

Concernant les résultats environnementaux :

- le taux de conformité de la station d'épuration des effluents liquides (STEP) est 99,4 % ; les équipes ont un vrai niveau d'expertise sur la pratique de la dépollution biologique,
- les rejets dans la Dore sont quasi inexistants, notamment grâce au quaternaire de la STEP,
- l'incinérateur a un taux de conformité de 93 % ; il s'agit d'un vieil outil conçu dans les années 70, à l'époque où l'eau était peu chère et abondante donc une vraie réflexion est en cours sur le renouvellement/changement de l'outil pour permettre la destruction des déchets du site.

Le traitement des COV (composés organiques volatiles) est encore perfectible (notamment en ce qui concerne les taux de connexions des émetteurs à ce système de traitement) même s'il a été très largement amélioré ces dernières années ; c'est l'une des priorités du site.

Concernant la consommation d'eau, l'année 2022 est la première année où le seuil 4 (sur 4) de l'arrêté préfectoral cadre sécheresse a été atteint (du 29 juillet au 23 septembre) ; la levée totale des restrictions a été faite le 10 novembre.

Sur le sujet de la gestion de l'eau, EuroApi est en avance par rapport aux entreprises du bassin : il y a moins de prélèvements d'eau et 95 % de restitution au milieu naturel sous forme d'eau de bonne qualité.

Dès 2019, il y a eu la mise en place d'un Plan d'Utilisation Rationnelle de l'Eau (PURE) qui permet à l'administration de statuer sur l'activité au vu de la consommation d'eau. De plus, un groupe de travail a été constitué en février 2023 afin d'anticiper sur une nouvelle crise hydrique et d'adapter Le PURE.

Les équipes et les cadres sont très proactifs sur le sujet de l'eau avec des réflexions en amont sur des problématiques de processus et de réduction des moyens en eau (ex : diminution des saumures et incinérateur qui est extrêmement consommateur d'eau).

Concernant le REM Sol (Remédiation à la pollution des sols), tous les réseaux sont en cours de remise en état. De même, plusieurs ouvrages ont été refaits afin d'arrêter les pollutions chroniques du sol du fait de la vétusté des installations ; la fin de la rénovation est prévue pour courant 2024.

Historiquement, depuis 2000, le site est labellisé ISO 14001 ce qui a entraîné des actions environnementales. Aujourd'hui, la volonté marquée du groupe et du site est de s'impliquer dans une réelle démarche RSE.

L'audit ISO 26000 a été fait en 2022 sur quatre axes : eau, air, ressources et sol.

M. Ménager précise que l'étude de danger a été prise en compte par la Mairie de Vertolaye. Le périmètre PPI a été étendu par rapport à l'ancien. En conséquence, la caserne des pompiers de Marat se retrouve dans le rayon du scénario dimensionnant.

L'officier du SDIS indique que cela ne représente pas de difficulté particulière, car les moyens mis en oeuvre par le SDIS sont toujours relativement proches des sites où les incidents peuvent intervenir.

M. Ménager fait remarquer qu'en cas d'incident et de déclenchement d'un POI, l'envoi d'un mail n'est pas suffisant.

M. Laubé informe que suite au RETEX en Sous-préfecture, il a été ajouté les numéros de téléphone des maires concernés dans la liste des contacts d'urgence. Des campagnes de communication et de sensibilisation vont être mises en place.

M. Labeille rappelle que chaque site industriel ayant un PPI doit engager tous les 5 ans une campagne d'information du public. Cette campagne est mutualisée en AURA afin d'avoir une force de frappe plus forte : distribution de documents d'information, de goodies... à partir de l'automne 2023 afin que les habitants acquièrent les bons gestes. En cas d'accident, il y a un nouveau dispositif d'alerte qui vient compléter le système d'alarme PPI : système qui fait « bipper » tous les portables, y compris ceux mis en veille, qui sont présents dans la zone PPI incitant les gens à se mettre à l'abri avec un rappel des bons réflexes.

M. Pannefieu présente les conclusions de la DREAL (cf. document projeté).

Trois inspections sur risques accidentels ont eu lieu en 2022 et 2023 : globalement il n'y a pas de non-conformité relevée en 2022. L'inspection de mars 2023 a mis en évidence que les améliorations décidées permettront une amélioration significative de la maîtrise des risques de mélanges de produits incompatibles.

Deux points de vigilance :

- mise au point des solutions pour réduire les risques de mélange entre tuyauteries de transport d'eau de javel et d'acides,
- amélioration de la maîtrise des risques de certains mélanges incompatibles à l'atelier 120.

Il y a eu deux inspections sur risques chroniques en janvier et septembre 2022 et une autre inspection en avril 2023.

Un contrôle inopiné de l'incinérateur a eu lieu en novembre 2022 : résultats tous conformes.

Les autres actions de l'inspection ont consisté en un examen des rejets dans l'environnement et un examen des effluents liquides rejetés.

M. Decouzon / DDT :

Pour lutter contre la vulnérabilité du bâti, travaux prescrits = réalisation d'une pièce de confinement pour les habitations dans le périmètre PPRT – certains habitants n'ont pas souhaité s'engager dans la démarche

Financement à 100 % pour les particuliers (collectivités, État (crédit d'impôts) et entreprise), sans reste à charge – cette opération prendra fin 2023 et est en cours depuis de plusieurs années

127 bâtiments concernés dans l'estimatif initial – 74 dossiers dans la réalité dont 52 sont déjà engagés dans la démarche ; 22 restants, les propriétaires ne souhaitent pas faire les travaux prescrits

